



Chers Parents,

Vous trouverez en accompagnement de ce courrier le règlement financier de l'année scolaire 2025-2026. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Il précise en particulier les frais liés à la scolarité de votre enfant, les modes et rythmes de paiement.

Afin de faciliter les règlements, nous vous recommandons vivement d'opter pour le prélèvement automatique.

Si vous optez pour la première fois pour le prélèvement automatique, nous vous remercions de remplir l'autorisation de prélèvement automatique et de fournir un RIB.

Merci de noter qu'en cas de rejet de prélèvement, celui-ci vous sera refacturé au tarif bancaire en vigueur.

Veillez agréer, Chers Parents, nos respectueuses salutations.

Le Bureau de l'OGEC

Coupon-réponse à remettre avant le Vendredi 20 Juin 2025 (dans la boîte aux lettres OGEC (rez de chaussée))

(Entourer la mention choisie)

Je soussigné parent du ou des
 enfants respectivement en
 en classe de

Mode de paiement :

Prélèvement		
Annuel	Trimestriel	Mensuel

Chèque	
Annuel	Trimestriel

Forfait annuel garderie :

Oui	Non
-----	-----

Choix irréversible pour l'année scolaire en cours

Cotisation APEL :

Oui	Non
-----	-----

Vous cotisez à l'APEL dans un autre établissement privé,
 Précisez ici le nom